

Pour toutes ces raisons, Monsieur le président, je considère que les raisons données par l'honorable premier ministre, a l'appui de cette politique sont mal fondées, et qu'il serait de l'intérêt du Nord-Ouest et de tout le Canada de confier l'administration de ces terres aux provinces, imitant en cela l'exemple de l'Angleterre à l'égard du Canada.

Ceux qui ont étudié tant soit peu l'histoire constitutionnelle savent qu'autrefois les hommes d'Etat anglais avaient pour principe de garder la propriété et l'administration de toutes les terres publiques de l'Amérique septentrionale anglaise et de les administrer, non dans l'intérêt des sujets britanniques qui habitaient l'Amérique, mais dans l'intérêt de l'empire en général. C'est cette politique des hommes d'Etat anglais d'autrefois et depuis longtemps abandonnée que le gouvernement canadien fait revivre dans ce bill; et j'espère qu'à l'exemple des hommes politiques anglais, il sera tôt ou tard obligé d'y renoncer, mais il en résultera des complications qui n'auraient jamais existé si le Gouvernement avait suivi la politique moderne du gouvernement anglais à l'égard du Canada.

Que serait-il arrivé ici, depuis longtemps déjà, si le gouvernement impérial avait persisté à garder pour lui l'administration du domaine public dans toute l'Amérique septentrionale anglaise, et avait persisté à l'administrer, non dans l'intérêt de la population de ce pays, mais dans l'intérêt de l'empire en général? Peut-on se rendre compte de ce qui serait arrivé? Si on remonte à cinquante ou soixante ans dans l'histoire de ce pays, peut-on douter un instant de ce qu'aurait été le résultat de cette politique? Je considère que les mêmes raisons, jusqu'à un certain point du moins, nous font un devoir de confier l'administration de ces terres à la population des provinces et, pour ma part, je regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos d'adopter cette politique.

M. OLIVER: Cette question a déjà fait le sujet des délibérations de la Chambre depuis le dépôt du projet de loi et je ne sache pas que, dans la présente circonstance, il se soit rien dit qui mérite d'être relevé. Si j'ai bien compris, on prétend que la province est plus apte à administrer le domaine public. Cette thèse a déjà été exposée à la Chambre et a été combattue par ceux qui soutiennent que l'Etat a plus de titres à la gestion de ces terres. Il ne s'agit pas des aptitudes respectives des citoyens des Territoires et des habitants du Canada. Il ne s'agit pas de comparer les talents administratifs du gouvernement territorial ou provincial à ceux des autorités fédérales. J'imagine qu'il y a des hommes intègres dans les Territoires ainsi que dans les autres parties de la Confédération et que les hommes intègres sont assez bien représentés dans le gouvernement territorial ou provincial.

M. R. L. BORDEN.

M. R. L. BORDEN: Si j'ai mentionné cela, c'est uniquement parce qu'un représentant des Territoires a signalé un danger qui, à mon avis, n'est pas plus à craindre là-bas qu'ici.

M. OLIVER: Non, probablement. Je ne puis que répéter que le gouvernement fédéral, dans les circonstances, sous le régime de la confédération, a plus d'intérêt que le gouvernement provincial à engager les colons à s'établir sur les terres du Nord-Ouest. Selon ma manière de voir, la douane et l'accise sont les principales sources du revenu fédéral, et chaque famille de cinq membres verse, en moyenne, huit dollars par tête ou quarante dollars en tout dans le Trésor, chaque année. Je ne me porte pas garant de l'exactitude de ces chiffres, mais ils suffisent pour les fins de la comparaison. Lorsqu'on rapproche les diverses dépenses des colons établis au Nord-Ouest de celles des habitants des villes de l'Est, on est forcé d'admettre qu'une famille des Territoires contribue pour beaucoup plus de \$40 par année au revenu fédéral. Je suis porté à croire qu'une famille de colons établie sur une ferme contribue plutôt cent dollars que quarante par année. Elle ne verse absolument rien dans la caisse provinciale, la province ne prélevant pas d'impôts directs sur ces colons. A vrai dire, on peut établir un district scolaire ou un district d'améliorations locales et les colons peuvent avoir à payer des contributions à ces fins, mais d'après le système qui a prévalu jusqu'ici, l'établissement d'un district scolaire ou d'un district d'améliorations locales n'a pas été un soulagement pour le trésor provincial. Chaque groupe de colons qui s'établit dans les Territoires entraîne la formation d'un nouvel arrondissement scolaire et d'un nouveau district d'améliorations, ce qui signifie un nouveau fardeau pour la province et une nouvelle rentrée pour l'Etat. Par conséquent, le gouvernement de la province ne peut pas, comme le gouvernement fédéral, attendre de revenus de l'immigration et n'est pas en mesure de se livrer à des dépenses pour attirer des colons. Depuis nombre d'années, le gouvernement fédéral dépense environ un million de dollars annuellement pour entretenir le courant de l'immigration, tandis que nul gouvernement provincial ne serait en état de faire ces déboursés, car, sous le régime de la confédération, il n'a aucun moyen de se rembourser.

Le revenu fédéral augmentant grâce à l'arrivée de nouveaux colons et indépendamment de la valeur des terres, le gouvernement du Canada peut se permettre de dépenser de fortes sommes pour éveiller l'attention de ceux qui se proposent d'immigrer et pour protéger la vie et les biens des habitants de ces Territoires, ce qui est un facteur important du mouvement de l'immigration et ce qui entraîne une dépense annuelle de près d'un demi-million de dollars. Comme pure question d'affaires, comme moyen sim-